Bulletin d’inscription

 Fluidifie ta puissance créatrice

Du 7 au 11 août 2025

**Animé par Gaia Orion et Karine Nivon**

**Nom et prénom** : .................................................................................... **Photo**

Date de naissance : ..................................................................................

Adresse : .......................................................................................................

Adresse e­mail : ........................................................................................

Portable : ............................................. Fixe : ...........................................

**Tarif du stage :** 480 euros

**Hébergement : entre 20 et 40€/nuit**

**Les repas seront constitués de ce que chacune apportera**

**Acompte :** Envoyez un chèque d’acompte de 200€ à l’ordre de Karine Nivon à Sophie Bignat-Villot.

Le chèque vous sera rendu lors du stage et le montant total sera à payer en espèces au début du stage.

Le nombre de places étant limité, vous êtes invitée à vous inscrire au plus tôt.

Cela vous permettra également de vous préparer, de laisser émerger ce qui se fluidifiera lors du stage.

**Annulations :** Pour les annulations intervenant plus de 30 jours avant la date de la session, 20% du montant de l’acompte reste acquis. Pour les annulations intervenant entre 30 jours et 10 jours avant la date de la session, 70 % du montant de l’acompte reste acquis. Pour les annulations intervenant moins de 10 jours avant la date de la session, la totalité de l’acompte reste acquis. En cas d’annulation d’un stage par les organisateurs, le montant des sommes perçues sera intégralement remboursé aux participants. Nous nous réservons le droit d’annuler jusqu’à 48 h avant le début du stage.

Par la présente, je confirme rester responsable de l’ensemble de mes actes et de respecter s’il y a lieu les injonctions médicales inhérentes à mon état de santé pendant la durée des séminaires. La participation aux pratiques a lieu volontairement et sous ma propre responsabilité. Les séminaires sont un travail complémentaire à un traitement médical ou psychothérapeutique mais ils ne peuvent en aucun cas le remplacer (Ils servent de formation, d’expérience et de développement personnels). Sauf préméditation ou cas de négligence grave, les animateurs ne sont pas responsables des dommages physiques et mentaux, accidents, vols, dégâts matériels, etc.

Fait pour valoir ce que de droit.

Pour accord, fait le ..........................

Signature :

Cette fiche d'inscription est à renvoyer accompagnée de votre chèque d’acompte à l’ordre de Karine Nivon à l’adresse suivante :

**Sophie Bignat-Villot – 72, chemin de Hounsègue - 47600 Nérac**